

# La Brève

1. - Journée des UPA territoriales - Ils ont dit... -
2. - Instance nationale provisoire du RSI -  
- Elus - Ils ont dit... -
3. - Europe - Travail des apprentis le dimanche -  
- Ils ont dit... - Nominations -
4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°157 - 1<sup>er</sup> juillet 2005

## Ils ont dit...

*"...le contrat nouvelle embauche est clairement de nature à lever des freins psychologiques. Souvent échaudés par une mauvaise expérience, de nombreux artisans ont mis fin à toute velléité d'embauche, de peur des complications qu'engendrerait un licenciement..."*

*...L'UPA a le sentiment d'avoir été écoutée quand le Premier ministre a garanti que les allègements de charges ne seraient pas remis en cause, prévoyant l'exonération totale de cotisations sociales patronales au niveau du SMIC à l'horizon 2007.*

*Il était important en effet que le gouvernement dégage l'horizon des chefs d'entreprise et qu'il confirme ce processus de réduction du coût du travail engagé depuis plusieurs années et dont les effets bénéfiques sur la création d'emplois sont constamment démontrés...*

*Un choix a été fait, celui d'interrompre la réduction de l'impôt sur le revenu pour pouvoir maintenir en revanche le processus de baisse du coût du travail.*

*C'est un choix courageux qu'il faudra conforter en consentant des allègements de charges patronales sur les salaires allant au moins jusqu'à deux SMIC... (suite en page 2)*

Extraits du discours de Pierre Perrin en présence du ministre, le 23 juin.

## JOURNÉE DES UPA TERRITORIALES " La diversité commerciale doit devenir un principe d'intérêt général "

*Rendez-vous annuel des représentants de l'UPA dans les régions et les départements, la "Journée des Présidents" a été l'occasion d'un tour d'horizon des questions d'actualité ainsi que d'échanges avec Renaud Dutreil, de retour rue de Lille.*

Avec deux projets de loi en cours d'examen par les parlementaires (en faveur des PME et pour le développement des services à la personne), un plan d'urgence pour l'emploi qui concentre son action sur les 2,5 millions de très petites entreprises, la mise en place dans moins d'un an du Régime social des travailleurs indépendants..., l'ordre du jour de la Journée des Présidents des UPA territoriales qui se tenait le 23 juin au siège des Banques Populaires à Paris, était particulièrement chargé. On retiendra au moins la visite dans le courant de la matinée du Président de la CANCAVA, Gérard Rouchy, et du nouveau Directeur général commun aux trois caisses sociales des indépendants, chargé de la mise en place du Régime social des travailleurs indépendants, Jacques Augustin. Dans son intervention celui-ci a rappelé les objectifs fondamentaux du RSI : simplification des déclarations sociales des chefs d'entreprises individuelles et mise en place d'un véritable service de proximité. "Il s'agit de la réforme de la sécurité sociale la plus importante depuis 1945", affirmait pour sa part Renaud Dutreil sur ce même

sujet dans l'après midi, alors que l'Instance nationale provisoire du RSI devait être installée 6 jours après (voir article en page 2). Interpellé par ailleurs par le Président de l'UPA à propos d'un article du projet de loi en faveur des PME qui remet en cause l'équilibre des relations commerciales établi par la loi Galland, le ministre n'a pas prévu de retirer l'article incriminé mais en revanche a envisagé d'engager une concertation consacrée à la promotion du commerce de proximité, ajoutant que contre le développement anarchique des grandes surfaces, "la diversité commerciale doit devenir un principe d'intérêt général". Cette journée aura aussi permis d'évoquer les élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat du 9 mars dernier.



## Ils ont dit

*“A contrario, nous émettons de fortes réserves concernant le chèque emploi entreprises. Bien sûr l'UPA partage l'objectif de simplification de la fiche de paie et des déclarations sociales. Mais ne créons pas de fausses illusions... Dans l'immédiat, ne serait-il pas plus judicieux que l'Etat favorise l'embauche du premier salarié... en compensant financièrement le recours à un expert-comptable, à un centre de gestion ou à un organisme de son choix ?...”*

*L'UPA constate par ailleurs que le plan d'urgence pour l'emploi a pris en compte l'exigence d'une mobilisation contre les difficultés de recrutement...*

*Venons en au projet de loi en faveur des PME. Nous voulons saluer les mesures qui visent à sécuriser l'environnement juridique et social des conjoints d'artisans. Avec la commission des conjoints de l'UPA et les instances similaires qui existent au sein des organisations professionnelles, nous ne manquerons pas de faire le service après vente des dispositions protectrices pour le conjoint collaborateur auprès des entreprises artisanales. J'ajoute qu'il conviendrait d'aller plus loin en accordant des droits propres et autonomes au conjoint collaborateur...*

*Par ailleurs, l'UPA s'est associée à la CGAD, à la CGPME, et à la FNSEA pour contester l'article 31 du projet de loi qui modifie la définition du seuil de revente à perte... Nous attirons votre attention sur le fait qu'en ouvrant la guerre des prix, cet article fait peser une lourde menace sur nos entreprises et sur l'emploi...*

*L'autre sujet qui fâche a trait au financement de la formation des créateurs et repreneurs d'entreprises. Et pour cause, les articles 1 à 4 du projet de loi prévoient que le financement des actions de formation en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprise, ainsi que les prestations complémentaires d'accompagnement et de conseil, seront désormais à la charge des fonds d'assurance formation (suite en page 3)...*

## Installation de l'Instance nationale provisoire du RSI

L'installation le 29 juin 2005 de l'instance nationale provisoire du RSI marque le début du processus qui conduira dès 2006 à la fusion des trois caisses sociales actuelles des artisans et commerçants (CANAM, CANCAVA, ORGANIC) au profit d'un seul régime, le RSI. Il s'agit d'une réforme de grande ampleur, sans aucun doute la plus importante en matière de protection sociale depuis les textes instaurant la Sécurité sociale en 1945. Ainsi, le RSI assurera la couverture sociale de plus de trois millions de personnes: l'assurance maladie des artisans, commerçants et professions libérales, de même que l'assurance-vieillesse-invalidité-décès des artisans et commerçants. Depuis l'origine, l'UPA soutient cette réforme initiée par le gouvernement pour deux raisons essentielles : elle garantira la pérennisation d'un régime de protection sociale adapté aux travailleurs indépendants ; elle se traduira par une réelle simplification de leurs démarches sociales et par une amélioration de la qualité de service. Les artisans sont aujourd'hui en lien avec plusieurs caisses sociales et sont souvent confrontés à des

complications injustifiées. Le RSI doit leur permettre à terme d'avoir un seul interlocuteur ; il aura connaissance de la situation de l'artisan dans son ensemble et pourra donc prévenir plus aisément d'éventuelles difficultés, notamment grâce à son fonds social aux compétences élargies. Le RSI sera ainsi en mesure de proposer des réponses individualisées, de faire du "sur mesure". En outre, le RSI sera placé sous le contrôle de l'Etat, mais directement et exclusivement géré par des représentants des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux, actifs et retraités. L'UPA veillera au respect de ce mode de gestion.

La fusion des trois caisses va demander du temps et de la méthode. L'instance nationale provisoire chargée de mettre en place le RSI aura notamment pour mission de veiller à ce que personne ne soit lésé dans cette vaste mise en commun. L'élection le 29 juin aux postes de Président et de Vice-Présidents, des présidents de la CANAM, de la CANCAVA et de l'ORGANIC, témoigne de l'esprit constructif dans lequel se prépare le RSI (voir ci-dessous).

## ELUS

### Composition de l'Instance nationale provisoire



De gauche à droite, les Présidents Gérard Quevillon, Louis Grassi et Gérard Rouchy.

La procédure d'installation de l'Instance nationale provisoire du RSI s'est notamment traduite par l'élection des dix membres du Bureau. Le résultat de cette élection reflète le plus fidèlement possible l'équilibre entre les trois caisses sociales et entre les différentes sections professionnelles. Ainsi, la

présidence du Bureau de l'Instance revient à Gérard Quevillon, jusqu' alors Président de la CANAM, et les vice-présidences à Gérard Rouchy et Louis Grassi qui présidaient respectivement la CANCAVA et l'ORGANIC. Ont ensuite été élus membres du Bureau : Robert Goinaud, qui présidera la section professionnelle des artisans, Gilbert Brassart qui présidera la section professionnelle des commerçants, Jean-Pierre Lousson qui présidera la section des Professions libérales. De même, Jean Alsina, Jean-Louis Maître et Marcel Seas choisis pour leur appartenance à chacune des trois caisses sociales, et Bernard Loison "issu du groupe professionnel le moins représenté (professions libérales)", sont membres du Bureau.

## Quel avenir pour la TVA à taux réduit ?

L'histoire débute en 1999. Les Etats membres de l'Union européenne sont alors autorisés jusqu'à la fin 2002 et à titre expérimental à réduire le taux de TVA sur certaines activités à forte intensité de main d'œuvre. L'autorisation sera finalement prorogée jusqu'à la fin 2003. L'objectif était d'étudier les effets de cette réduction sur la création d'emploi et la lutte contre l'économie non déclarée. Les premières estimations font état de résultats particulièrement probants, notamment dans le secteur de la construction en France. C'est pourquoi, en juillet 2003 la Commission européenne propose une directive destinée à l'adoption définitive d'une liste d'activités éligibles à la TVA à taux réduit. Toutefois, devant l'opposition de plusieurs Etats membres, l'Allemagne, la Suède, le Danemark et l'Autriche, le Conseil n'a pas adopté la directive, préférant reconduire l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2005. A l'initiative du Gouvernement français, la Commission européenne a soumis en mai 2004 une nouvelle proposition de directive permettant aux Etats membres d'appliquer un taux réduit de TVA sur les services de leur choix. La proposition était assortie d'une limite : que l'application de la mesure n'aboutisse pas à créer des distorsions de concurrence. Il s'agissait notamment d'exclure les services à caractère lo-

cal. Cette proposition connut un sort identique. En mars 2005, la présidence luxembourgeoise du Conseil a proposé deux mesures phares : l'intégration des soins à domicile, du recyclage des déchets, de la fabrication d'appareils pour handicapés mais aussi des travaux d'entretien du logement (activités inscrites actuellement à l'annexe K), dans la liste des activités bénéficiaires d'une TVA réduite sans limitation de durée (annexe H) ; la prolongation jusqu'en fin 2015, de l'application à titre expérimental d'un taux réduit de TVA (annexe K) et son extension à la restauration, aux petites réparations, à la coiffure et au nettoyage des logements. La réunion du Conseil ECOFIN du 7 juin dernier, n'a pas permis de parvenir à un accord sur ce compromis. Le dossier est maintenant entre les mains de la présidence britannique. Il est peu probable par ailleurs, que des négociations aboutiront avec l'Allemagne avant les élections politiques qui auront lieu Outre-Rhin à la rentrée de septembre. Il se dit qu'en cas d'absence de compromis, la Commission serait prête à proposer une troisième reconduction du dispositif actuel. Pour sa part l'UPA ne manquera pas de réitérer ses revendications : maintien du taux réduit pour la construction et extension de la mesure à l'ensemble des activités de main d'œuvre.

### ARTISANAT DE L'ALIMENTATION

## Travail des apprentis le dimanche

Demandée par les organisations professionnelles dont les entreprises ouvrent le dimanche et en particulier par la Confédération générale de l'alimentation en détail -CGAD-, l'autorisation légale pour les apprentis mineurs de travailler le dimanche pourrait bien aboutir. En effet, les parlementaires ont introduit des dispositions dans le projet de loi relatif au développement des services à la personne, qui visent à autoriser par dérogation au code du travail, le travail de nuit ainsi que les dimanches et jours fériés, des apprentis mineurs. Face aux artisans de l'alimentation qui aujourd'hui ouvrent le dimanche matin sans possibilité de recourir au travail



de leurs apprentis quand ils sont mineurs, les parlementaires ont donc proposé que "les conditions dans lesquelles seront accordées les dérogations" et "les secteurs où les caractéristiques de l'activité justifient" une dérogation, soient définies par décret.

### Ils ont dit



(suite de la page 2)

...des travailleurs non salariés non agricoles. L'enjeu n'est pas mince puisque la quasi totalité des contributions formation versées par les artisans pourrait être captée au profit des nouveaux chefs d'entreprises... Aujourd'hui plus que jamais les artisans ont besoin de prendre position sur de nouveaux marchés, de s'approprier des procédés plus performants ou de s'adapter à de nouvelles techniques. Dans la plupart des cas, la formation constitue à la fois l'investissement et l'assurance vie de l'entreprise artisanale. Remettre en cause cette nécessité, c'est véritablement prendre un risque pour l'avenir de l'artisanat.

Pendant plusieurs années nous avons creusé les fondations de chantiers importants : le financement de la formation continue des artisans, le RSI, mais aussi le développement du dialogue social dans l'artisanat. Or, l'heure est venue... d'apporter enfin des résultats concrets aux artisans... Nous comptons sur vous pour nous aider à lever les derniers obstacles...

Extrait de l'intervention prononcée par le Président de l'UPA en présence de Renaud Dutreil lors de la Journée des Présidents des UPA territoriales.

### Nominations

UPA CHER  
Dominique Soulard -CNAMS-, succède à la présidence à François Carraz -CGAD-.

UPA CHARENTE-MARITIME  
André Hurtaud -CNAMS-, succède à la présidence à Jean Doignon -CNAMS-.

## 100 embauches en 100 jours

En écho au Plan d'urgence pour l'emploi lancé par le Premier ministre et aux cent jours qu'il s'est donné pour le mettre en oeuvre, l'UPA du Maine-et-Loire a fait preuve d'une grande réactivité. En effet, en partenariat avec l'ANPE, les Missions Locales et la presse locale, l'UPA a lancé le défi : "100 embauches en 100 jours". Dans une lettre adressée au Chef du gouvernement, le Président de l'UPA du Maine-et-Loire, Jacques Motteau, rappelle qu'aujourd'hui dans son département, *"l'artisanat c'est 9.600 entreprises, 43.000 actifs, 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, mais aussi 2000 emplois non pourvus dans nos entreprises artisanales, plus particulièrement dans les secteurs du bâtiment et des métiers de bouche"*. L'UPA ne peut qu'encourager ce type d'initiative qui, au-delà du nombre strict d'emplois créés, témoigne de la mobilisation active et pragmatique du secteur artisanal en faveur de l'emploi.

### Premier projet d'accord sur la pénibilité au travail

Les partenaires sociaux se sont réunis le 21 juin pour une troisième séance de négociation interprofessionnelle sur la pénibilité, l'UPA étant représentée par Marc Westrelin. Un projet d'accord a été soumis aux syndicats de salariés qui donne une définition de la pénibilité comme, résultant de "sollicitations physiques et psychiques de certaines formes d'activités professionnelles, laissant des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé des salariés". Il en détermine trois facteurs : des efforts physiques marqués, un environnement agressif, et certains rythmes de travail. Le texte liste une série de propositions destinées à améliorer les conditions de travail et renvoie aux partenaires sociaux de branche et d'entreprise, le soin de négocier leur mise en oeuvre. Prochaines séances de négociation : 27 septembre et 2 novembre.

### Maive Rute, chargée des PME à la Commission européenne

La Commission européenne a nommé Maive Rute, de nationalité estonienne, pour s'occuper des PME au sein de la Direction générale en charge des entreprises, en remplacement de la Finlandaise Timo Summa. Elle veillera à ce que l'intérêt des 25 millions de PME en Europe, qui emploient 75 millions de personnes, soit pris en compte dans l'élaboration et la mise en place des nouvelles législations communautaires. Les représentants de l'UPA et de l'APCM qui l'ont rencontrée récemment, ont déjà pu apprécier ses qualités.

### Réunification des SMIC

Le 1er juillet, plus de 2 millions de salariés bénéficieront de la dernière étape du processus de convergence des SMIC étalé sur trois ans, prévu par loi Fillon du 17 janvier 2003. Le SMIC horaire est ainsi revalorisé de 5,5%, soit une augmentation de 17,2% depuis 2002. La mesure concerne les effectifs des entreprises restées à 39 H ou nouvellement embauchés dans les entreprises à 35H ; elle permettra de rétablir un seul niveau de SMIC.

### Accidents du travail : moins fréquents mais plus graves en 2003

Selon le Conseil supérieur des risques professionnels qui réunit les partenaires sociaux, les accidents du travail ont été "moins fréquents" mais plus graves en 2003 qu'en 2002, tandis que le nombre de maladies professionnelles a continué de croître. Dans le secteur privé 770.000 accidents du travail (41 pour 1.000 salariés), ont été enregistrés par la Caisse nationale d'assurance maladie, soit une diminution de 5% sur un an. Les statistiques font toutefois état d'une progression de près de 4% des pathologies graves. Faisant part de sa préoccupation devant une telle évolution, le ministre délégué aux Relations du travail, Gérard Larcher, a néanmoins reconnu qu'une partie était imputable à une meilleure reconnaissance de certaines pathologies professionnelles.

## L'agenda

16 JUIN

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher concernant le plan d'urgence pour l'emploi annoncé par le Premier ministre.

Conseil National.

21 JUIN

Audition du Président de l'UPA et des autres membres du Bureau du CES, par Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher concernant le plan d'urgence pour l'emploi.

Audition du Président de l'UPA par le Rapporteur du projet de loi en faveur des PME à l'Assemblée nationale, Serge Poignant.

Participation de Marc Westrelin, membre du Conseil National de l'UPA, à la négociation interprofessionnelle sur la pénibilité au travail.

23 JUIN

Réunion annuelle des Présidents des UPA territoriales.

24 JUIN

Participation de Marc Westrelin, membre du Conseil National de l'UPA, à la négociation interprofessionnelle sur l'emploi des seniors.

28 JUIN

Réunion préparatoire UPA à la mise en place de l'Instance nationale provisoire du RSI.

30 JUIN

Audition du Président de l'UPA par le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, dans le cadre du projet de loi en faveur des PME..

1er JUILLET

Participation du Président de l'UPA à la réunion du Conseil d'administration de la Mutuelle nationale de retraite des artisans -MNRA-.

